

|                             |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE<br>FRANÇAISE     |
| DÉPARTEMENT DE<br>L'HÉRAULT |
| CANTON DE<br>LODÈVE         |

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2025**  
-----

|             |
|-------------|
| numéro      |
| CC_250306_1 |

L'an deux mille-vingt cinq, le six mars,  
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt huit février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

| nombre de membres |    |
|-------------------|----|
| en exercice       | 59 |
| présents          | 38 |
| exprimés          | 45 |
| vote              |    |
| pour              | 45 |
| contre            | 0  |
| abstention        | 0  |

Présents :

Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Luc BEVILACQUA, Jean-Marc SAUVIER, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSCH, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Damien ALIBERT, Isabelle PEDROS, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Bernard JAHNICH, Jean-Christophe COUVELARD, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Alain FALCOU, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE.

M. Bertrand SONNET suppléant de M. Christophe ROMO.

Absents avec pouvoirs :

Jean-Paul PAILHOX à Jean-Luc REQUI, Jean Michel BRAL à Jérôme VALAT, Gaëlle LEVEQUE à Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN à Jean-Marc SAUVIER, Ali BENAMEUR à Gilles MARRES, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL.

Absents :

Joëlle GOUDAL, Véronique VANEL, Jérôme CLARISSAC, Alain VIALA, Izia GOURMELON, David DRUART, Nathalie SYZ, Claude LAATEB, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Françoise OLIVIER, Michel DRUENE.

|                |  |
|----------------|--|
| <b>OBJET :</b> | <b>Approbation des procès-verbaux de récolement pour l'année 2024 des collections du musée de Lodève</b> |
|----------------|--|

**VU** l'article L 442-8 du Code du patrimoine,

**CONSIDÉRANT** que chaque campagne de récolement doit faire l'objet d'un procès-verbal annuel, rédigé par le responsable des collections et adressé au service des musées de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Occitanie,

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal pour la campagne 1 concernant les dessins de Paul DARDÉ a été adressé à la DRAC Occitanie le 6 janvier 2025,

**Ouï l'exposé de Fadilha BENAMMAR KOLY et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **ARTICLE 1 : VALIDE** le procès-verbal de récolement pour la campagne 1 des dessins de Paul Dardé,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20250306-lmc115819-DE-1-1  
Date de télétransmission : 10/03/25  
Date de publication : 13/03/2025  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le six mars deux mille vingt-cinq  
Le Président,  
Jean-Luc REQUI

# Récolement décennal des musées de France

## Procès-verbal de campagne

---

### 1. Identification du musée

Musée de Lodève

---

### 2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : Campagne 1 / dessins et gravures de Paul Dardé

Domaine concerné (domaine de collection) : Beaux-Arts

Zone du musée : Réserve module 1 et 2 arts graphiques / tiroirs n° 10 à 20

Date de réalisation : courant 2024

Responsable de la campagne : Ivonne Papin-Drastik

---

### 3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

**Moyens humains :** récolement effectué par Ivonne Papin-Drastik à raison d'environ 22 jours pleins/an qui ont pu y être consacrés.

#### **Contexte et méthode :**

Récolement à la fois topographique et par campagne tel que défini dans le second plan de récolement.

Les objets de cette campagne sont depuis 2019 conservés dans les réserves « modules 1 et 2 arts graphiques » du nouveau musée.

A consisté à partir de chaque module des mobiliers de la réserve désormais identifié par une lettre et un numéro (En° pour les étagères / Tn° pour les tiroirs / Bn° pour les boîtes d'archives, etc.) et à confronter chaque objet du module à sa notice informatisée et à y apporter les informations complémentaires.

Opérations :

- vérifier la présence et l'état des objets
- vérifier le marquage
- établir une liste des opérations de post-récolement à prévoir sur cette campagne.

---

### 4. Description des champs couverts :

---

### 5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

Un fichier listant les opérations de post-récolement à prévoir, a été créé.

Seul l'inventaire définitif permettra de résoudre les quelques cas posant problèmes et identifiés (quelques doublons au niveau des numéros d'inventaire).

Pas de problèmes juridiques et/ou de statuts sur cette campagne.

| INFORMATIONS   | CHIFFRES  | OBSERVATIONS  |
|--|---|---|
| <b>Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés</b>  | 2 759 +<br>2 776 (acquis en 2023)<br>= 5 535<br>Récolés entre 2015 et 2023<br>= 671 | Basé sur l'existence de minutes d'inventaire rédigées en 1987. Absence d'un registre d'inventaire 18 colonnes.  |
| <b>Objets localisés</b> (vus ou en déplacement provisoire justifié)  | 2 776 + 1 180 =<br>3 956  |   |
| <b>Objets manquants</b> (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) ( <b>joindre une liste</b> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **)</li> <li>- Volés (§ 2.53 à § 2.56 **)</li> <li>- Détruits (§ 2.31**)</li> </ul>         | 5   | Les numéros d'inventaire des manquants ont été retranscrits dans le fichier des opérations de post-récollement à prévoir. Dépôt d'une plainte si pas retrouvés à l'issue du récollement décennal 2015-2025. |
| <b>Nombre total des objets récolés</b> (localisés + manquants)   | 3 956 + 671 + 5<br>= 4 632  |   |
| <b>Objets nécessitant des modifications à l'inventaire</b> ( <b>joindre une liste</b> ) <ul style="list-style-type: none"> <li>- À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **)</li> <li>- À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)</li> </ul> |   |   |
| <b>Objets nécessitant des compléments d'identification</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **)</li> <li>- À mesurer, peser</li> <li>- À photographier</li> </ul>   | 1<br><br>11   | Précisions dans fichier post-récollement, PRD 2015-2025   |
| <b>État de conservation du bien</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon état</li> <li>- Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement)</li> <li>- Nécessite une restauration</li> </ul>  |   |   |
| <b>Localisation des biens</b> : Exposés dans les salles<br><br>En réserve  | <br><br>4 632   |   |
| <b>Documentation photographique des biens</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Argentique</li> <li>- Format numérique</li> </ul>   | <br><br>4 625   |   |

|   |       |            |
|---|-------|------------|
| <b>Existence d'une notice informatisée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans un outil de gestion des collections</li> <li>- Dans un tableur</li> <li>- À faire</li> </ul> | 1 851 | Micromusée |
|---|-------|------------|

\* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004

\*\* Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénumbrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.

\*\*\* Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 \*\*.

Signature du responsable des collections



Signature du chef d'établissement



Jane PAPIN-DRASTIK